

Denis Blech

De: Marie Christine PERI [fpf.mcp@free.fr]
Envoyé: jeudi 1 février 2007 15:47
À: 'Denis Blech'
Objet: RE: Temple d'Athis de l'Orne
Importance: Haute

Cher Monsieur,

Excusez-moi d'avoir tardé à vous répondre mais je ne savais pas qu'il y avait urgence... et d'autres urgences se sont pressées sur mon bureau.

Depuis peu, il n'est plus possible à une municipalité de recevoir « donation » d'un lieu de culte (charge à elle de l'entretenir) si, en contrepartie, elle doit s'engager à laisser l'usage de ce lieu à une association culturelle !

Par contre, il est tout aussi clair qu'une municipalité a la possibilité de subventionner des travaux dans un lieu de culte, l'association culturelle s'engageant, elle, à laisser la disposition de ce lieu de culte à la municipalité pour des activités déterminées, culturelles notamment...

Aussi deux hypothèses peuvent être envisagées :

1. Vous avez suffisamment confiance en la parole de la municipalité et vous lui cédez pour 1 € le lieu de culte. Elle ne peut prendre aucun engagement par écrit mais vous assure que vous pourrez en avoir l'usage pour mariages, enterrements, rassemblements... Cela se joue sur la confiance !
2. Vous demandez à la municipalité de faire des travaux dans le lieu de culte et vous l'assurez de mettre ce dernier à disposition pour concerts, conférences, et même des activités autres à déterminer. Mais vous en restez propriétaires. *

Si l'une ou l'autre de ces hypothèses vous agréee, vous pourrez nous demander plus de précisions, notamment sur les documents à rédiger.

Bien cordialement,
Jean-Arnold de Clermont

* ai demandé un
complément d'Info
le 3 février 07

De : Denis Blech [mailto:d.blech@wanadoo.fr]
Envoyé : mercredi 31 janvier 2007 22:19
À : fpf.mcp@free.fr
Objet : Temple d'Athis de l'Orne

A l'attention de M Jean Arnold de Clermont.

Bonsoir cher Monsieur,

Sans nouvelle de votre part à nos e-mails du 2 décembre et du 4 janvier, nous avons repoussé de 15 jours notre réunion prévue pour examiner les possibilités de sauver notre temple d'Athis en essayant de trouver avec la municipalité un accord d'utilisation à la fois cultuel et culturel.

Si vous avez des informations à nous donner, comme vous nous l'avez-vous-même suggéré, merci de nous les faire parvenir ;

Merci d'avance,

Fraternellement,

Denis Blech, Eglise Réformée du Bocage Normand.